

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

ROMAGNAN Bernard, «Le moulin de Vaissel : un moulin communal de La Garde-Freinet au XVI<sup>e</sup> siècle : état de recherches», *Freinet-Pays des Maures*, n°1, 2000, p. 19-24.

# Freinet 2000 Pays des Maures



# Freinet

# Pays des Maures

# 2000

Revue de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

---

## N°1 Sommaire

	page
- Editorial	3
- Dauris (G.), Les stations néolithiques du plateau de Saint-Clément à la Garde-Freinet.	5
- Sauze (E.), Aux origines de la Garde-Freinet : l' « Acte d'habitation » du 6 juin 1394.	13
- Romagnan (B.), Le moulin de Vaissel: un moulin communal de la Garde-Freinet au XVIe siècle. État des recherches.	19
- Sauze (E.), Les ex-voto de Notre-Dame de Miremer.	25
- Giraud (A.), Autour de la Fontaine Vieille: un règlement municipal en 1775.	33
- Giraud (A.), Un pays minier à la Garde-Freinet et au Plan-de-la-Tour.	39
- Faussillon (E.), La vie dans le bourg de la Garde-Freinet, 1808-1841.	43
- Rocchia (G.), Jacques Mathieu de la Garde-Freinet : des barricades à l'exil.	51

# Le moulin de Vaissel. Un moulin communal de la Garde-Freinet au XVI<sup>e</sup> siècle :

## Etat des recherches (1).

Le 2 avril 1775 a lieu dans l'hôtel de ville de la Garde-Freinet, un conseil général qui réunit le maire, les consuls et les conseillers mais aussi d'autres représentants de la communauté comme c'est la coutume pour un conseil élargi. Au total 31 chefs de famille sont assemblés pour débattre d'une question vitale pour le village. En effet, l'heure est grave car "le sieur Lombard chargé des affaires de messire de Castellane, seigneur comte du lieu de Grimaud (2), auroit écrit au conseil une lettre le six février dernier, contenant qu'il a trouvé dans les archives dudit seigneur qu'anciennement la communauté de ce lieu possédoit dans le terroir de Grimaud, un moulin a bled qui étoit soumis envers le seigneur dudit lieu à une cense annuelle de six charges bled et un lods et treizain de huit florins de sept en sept ans et qu'elle luy en passa reconnaissance le 15 may 1553, notaire Bruny, sans avoir trouvé aucun indice d'extinction de ladite cense et lods et que, quoique sur le fondement de ce titre le conseil dudit seigneur comte porta d'attaquer sans différer cette communauté, il étoit cependant bien aise de les prévenir auparavant et de leur donner le tems nécessaire pour faire la recherche, si elle auroit des pièces contraires à sa prétention, attendu que ledit seigneur ne veut rien que de bien légitime"(3).

Le chargé d'affaires de messire le comte, tout en mettant les formes, réclame bel et bien plus de 200 ans d'arriérés d'impôts ! Cela va contraindre les édiles gardois à rechercher dans leurs archives, des actes prouvant à messire de Castellane, comte de Grimaud, que la communauté de La Garde-Freinet ne lui doit rien. D'où la constitution d'un dossier conservé aujourd'hui aux archives communales de La Garde-Freinet sous la cote DD 18, complété par les délibérations communales, registres BBI (1547-1553), BB2 (1563-1574), BB3 (1575-1589), et par les quelques pièces supplémentaires glanées dans d'autres séries; il forme la base de l'étude qui suit.

Le moulin de Vaissel se trouve mentionné sous différentes graphies : Vaissel Vaysel, Vaisel, Veysse, Veissel et Vaysseau (4). Bien que nous ne connaissions pas l'origine exacte de ce toponyme, nous pensons que ce pourrait être un anthroponyme ou un sobriquet, à moins qu'il ne fasse allusion à l'aspect du site ou de la machinerie du moulin. Nous n'avons que peu de renseignements sur le moulin de Vaissel avant qu'il ne devienne propriété de la communauté de la Garde-Freinet.

Seul un bail emphytéotique du 1er novembre 1497 (5) nous apprend que Jean de Morlay, capitaine et procureur d'Etienne de Vesc, baron de Grimaud, donne en emphytéose à Barnabé Masson et sa femme Marie Bravete le moulin dit de Veysse, situé au bord du Refren (6), qu'il avait acquis de noble Pierre Roque.

(1) Cet article n'aurait pu voir le jour sans les conseils avisés et l'aide efficace de Elisabeth Sauze, conservateur en chef du Patrimoine au Service régional de l'Inventaire Général et Jean-Ferdinand Petrucci, chercheur associé au CRA du C.N.R.S. Valbonne Sophia-Antipolis, qu'ils en soient remerciés.

(2) Noble François de Castellane baron de Saint-Jurs a acheté le 10 juillet 1645 le marquisat et baronnie de Grimaud et du Val Freinet à dame Marie de Montrevel d'Agoult.

(3) A.C., la Garde-Freinet, BB 19, f o 429 et suivants.

(4) Emile Levy, Petit dictionnaire provençal-français, 4e éd., Heidelberg, 1966.

(5) B.M. Arles, Ms. 1064, Cartulaire d'Etienne de Vesc, p.415-424.

(6) Aujourd'hui, la rivière de la Garde.

Puis, le 1<sup>er</sup> décembre 1519, "discrete personne Barnabé Masonny et honette femme Marie Bravette, mariés, échangent avec les consuls et communauté du lieu de la Garde-Freinet, sçavoir entre honorables personnes Antoine Ollivier, me Avenas Sigallas, syndics et consuls, (...) le moulin appelé le Moulin del Vaisel", contre "un cazal (...). Et autant que ledit moulin valoit davantage, lesdits consuls au nom que dessus donnent pour plus value dudit moulin 90 florins du prix courant" (7).

Le moulin de Vaissel étant sous la seigneurie du baron de Grimaud, la communauté reçoit l'investiture de celui-ci le 18 mai 1520 et elle lui en passe reconnaissance le 10 décembre 1521 et le 15 mai 1553, « avec la cense et service de six charges de bled toutes les années, et néanmoins de paier huit florins pour le lods et droits de trezein de sept en sept ans" (8).

La gestion et l'entretien du moulin de Vaissel ne nous sont connus qu'à partir de 1547, date à laquelle nous disposons de délibérations communales. La communauté possède alors deux moulins : un moulin à huile nommé "lo molin de las holivas" (9) et le moulin à eau et à blé de Vaissel appelé le moulin de la ville. Le moulin de Vaissel est baillé à rente à la Saint-Michel, c'est-à-dire, le 29 septembre. La mise à l'enchère a lieu entre le 25 août (10) et le 27 octobre (11), à Grimaud ou dans les communes avoisinantes comme cela est clairement indiqué en 1566 : "Arrenté le moulin a blé aux enchères à Grimaud, Cogolin et autres lieux voisins" (12). Les baux sont signés entre le 14 septembre (13) et le 9 octobre (14) suivant le succès obtenu par les enchères auprès des candidats à la rente du moulin.

Seuls trois des baux passés entre la communauté et les rentiers nous sont parvenus. Les clauses en sont assez classiques. Toutefois, un des articles spécifie : "Item que, là et quand les manantz et habitans dudit lieu de la Gardie voudront aller moldre et fere farine audit mollin, le dit Martin rentier sera tenu les prefferer et mouldre advant tout autre à la moulture acoustumée"(15).

Nous connaissons l'identité de sept des rentiers du moulin de Vaissel :

Nom	Commune d'origine	Dates et références des mentions
Anthoni SERET	La Garde-Freinet	1 avril 1549, BBI, f° 80v°, notes comptables
Maximin CROTE	La Garde-Freinet	1 novembre 1565, BB2, f° 25
Joullian GARNOUX	Grimaud	9 octobre 1569, DD 18, pièce 4
Guilhem JAUBER	?	3, 7 et 11 mai 1570, BB2, f° 139
Berthomieu MYSSONIER	Grimaud	14 septembre 1570, BB2, f° 147
Domergue CARNELH	La Garde-Freinet	5, 10 et 12 octobre 1572, BB2, f° 190 et 191
Jehan MARTIN dict le François	Grimaud	3 octobre 1574, DD 18, pièce 4

Quelques incidents émaillent les relations entre la communauté et les rentiers du moulin de Vaissel. Ainsi, le 1<sup>er</sup> novembre 1565 (11) le consul Anthoni Brenguier est-il condamné par le baile comme responsable des agissements du rentier Maximin Crote qui semble avoir augmenté ses tarifs indûment. Puis, le 3 mai 1570 (12), Guilhem Jauber, se fait tirer l'oreille pour payer les 5 saumades (13) de blé qu'il doit encore à la communauté.

(7) A.C., la Garde-Freinet, DD 18, pièce 2.

(8) A.C., la Garde-Freinet, DD 18, pièce 3. Le droit de lods est un impôt perçu par le seigneur à l'occasion des mutations. Dans le cas d'une acquisition faite par une communauté, le seigneur est lésé car il n'y a plus de mutation, c'est pourquoi il est prévu ici de payer le droit de lods et de trezain tous les 7 ans.

(9) A.C., la Garde-Freinet, BBI, f° 2 v°, 20 V°, etc.

(10) A.C., la Garde-Freinet, 25 août 1577, BB3, f° 66.

(11) A.C., la Garde-Freinet, 27 octobre 1573, BB2, f° 212.

(12) A.C., la Garde-Freinet, 15 septembre 1566, BB2, f° 44.

(13) A.C., la Garde-Freinet, 14 septembre 1570, BB2, f° 147.

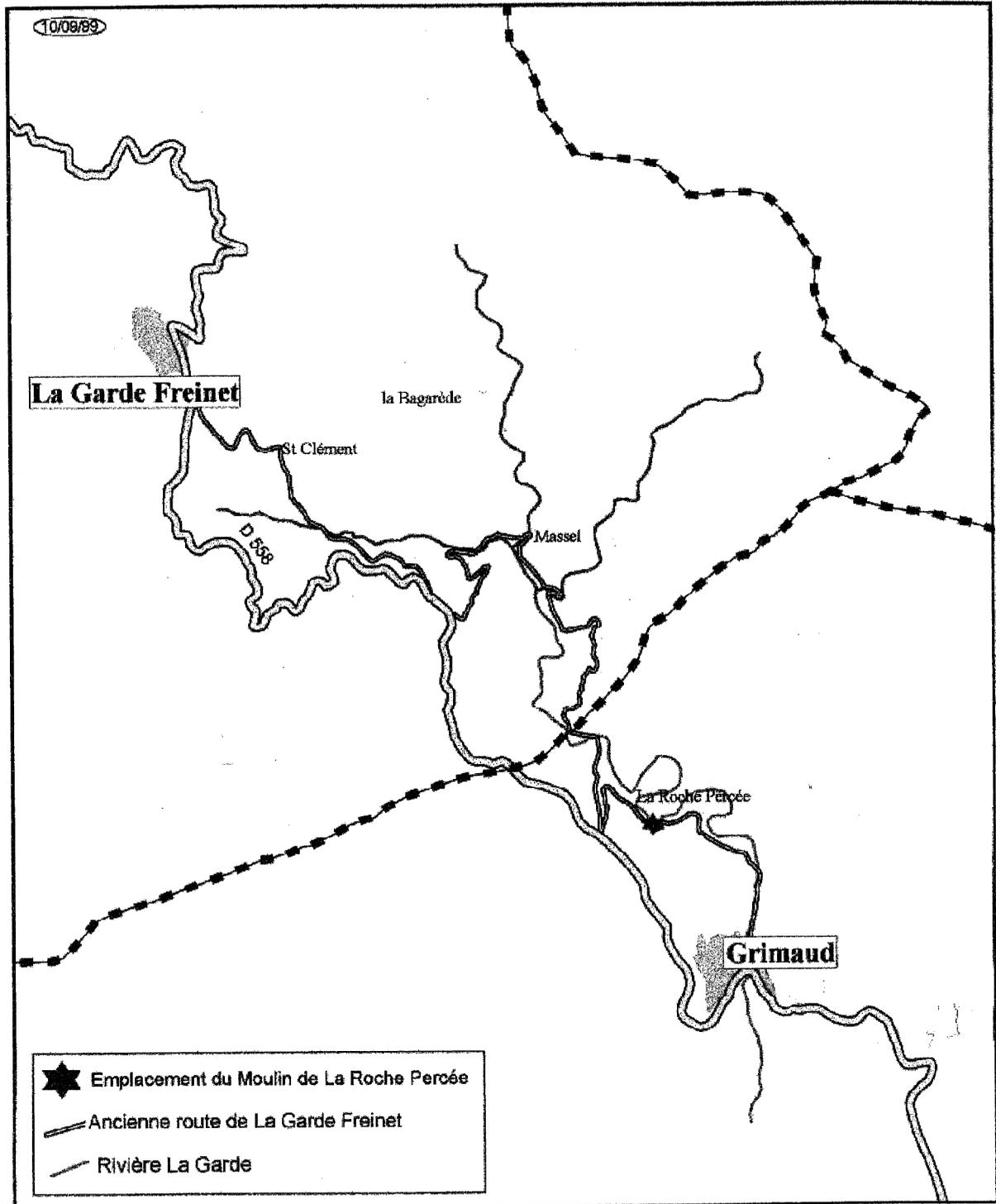
(14) A.C., la Garde-Freinet, 9 octobre 1569, DD 18, pièce 4.

(15) A.C., la Garde-Freinet, DD 18, pièce 4, bail du 3 octobre 1574 passé avec Me Jehan Martin .

(16) A.C., la Garde-Freinet, BB2, f° 25

(17) A.C., la Garde-Freinet, 3, 7 et 11 mai 1570, BB2, f° 139

(18) La saumade est une mesure de capacité utilisée en Provence pour les grains. Elle correspond à la charge d'une bourrique, fixée aux quatre cinquièmes de celle d'un mulet, et équivaut à plus ou moins deux hectolitres selon les pays.



Édition : Sivom du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez  
Information Géographique

Huit jours plus tard tout est rentré dans l'ordre, puisque ce blé est mis en vente à 5 florins la saumade. Enfin, en octobre 1572, Domergue Carnelh conteste l'état de fonctionnement du moulin qui lui a été confié. Il somme les consuls "d'avoir à tenir leurs engagements" (19). Ceux-ci lui répondent qu' "il a reçu le moulin en état de servir"(20)

Trois des rentiers du moulin de Vaissel sont gardois, il nous est possible de cerner la place qu'ils tiennent dans leur communauté (21) :

- Anthoni Seret apparaît régulièrement dans la liste des participants au conseil de la communauté jusqu'en 1569. Il semble faire partie d'une famille de forgerons parmi les plus riches de la Garde-Freinet (22).

- Maximin Crotte est présent dans les délibérations communales jusqu'en 1577. Qualifié de sire, c'est un notable qui participe activement à la vie communale. Il est conseiller en 1568 (23), auditeur des comptes en 1570 (24), ce qui ne l'empêche pas d'avoir de multiples procès avec la communauté pour non-paiement de la taille (25) et pour n'avoir pas achevé la couverture du toit de l'église (26). Ce dernier point suggère qu'il est maçon.

- Domergue Carnelh est lui aussi un notable impliqué dans la gestion de la communauté puisqu'il est trois fois conseiller (27). Rentier du moulin à huile de la communauté en 1566 (28), de la gabelle du pain en 1570 (29), et du moulin de Vaissel en 1572, il meurt entre 1573 et 1575 (30) et son patronyme disparaît alors des archives communales (31).

Les rentiers du moulin de Vaissel semblent donc faire partie de la notabilité locale et sont parmi les propriétaires les plus fortunés de la communauté.

Donner à rente le moulin de Vaissel oblige la communauté, comme stipulé dans les contrats, à le réparer et l'entretenir. En 1563, il s'agit de faire tailler une poutre : "*de far talhar une jayne per lou molin de blat de la ville*" (32). En 1567, c'est le rodet qui est remplacé : "*Far far ung roudet au molin de blat de ville*" (33) puis en 1573, les cuillères : "*Délégué à Grimaud per far pouzar lous culhiers dou molin de la ville*" (34).

Les deux dernières réparations nous confirment, si nous en doutions, que le moulin de Vaissel fonctionne avec une roue horizontale. Enfin, les meules indispensables pour une bonne mouture, sont remplacées en 1564 et 1570. On passe d'abord commande auprès de "Me Honorat Castillon et Rapheu Philip peyriès" du Puget de Fréjus, de deux meules en rhyolite amarante de 5,5 pans (35) pour le prix de 7 écus d'Italie (36). Deux jours plus tard, on organise leur transport par voie maritime auprès de Jorgi Anthiboul, patron de barque à Saint-Tropez (37), et au mois de septembre suivant, plusieurs hommes sont mobilisés pour convoyer les deux meules du bord de mer à Grimaud (38).

(19) A.C., La Garde-Freinet, DD 18, pièce 4.

(20) A.C., La Garde-Freinet, 10 octobre 1572, BB2, f° 191.

(21) Il est malheureusement impossible de se livrer à cet exercice pour les rentiers de Grimaud dans la mesure où les archives anciennes de cette commune sont quasi inexistantes.

(22) Jacques Seirret, probablement son fils, est le 3e plus imposé de la communauté dans le cadastre de 1613, A.C., CC 1.

(23) A.C., La Garde-Freinet, 1er août 1568, BB2, f°93.

(24) A.C., La Garde-Freinet, 6 août 1570, BB2, f° 144.

(25) A.C., La Garde-Freinet, 12 janvier 1564, BB2, f° 4; 17 septembre 1564, f° 12 etc.

(26) A.C., La Garde-Freinet, 1er août 1566, BB2, f° 28; 18 août 1566, f° 40, etc.

(27) A.S., La Garde-Freinet, septembre 1563, BB2, f° 1; 1er août 1566, BB2, f° 38.

(28) A.c., La Garde-Freinet, 17 novembre 1566, BB2, f° 47.

(29) A.C., La Garde-Freinet, 21 février 1570, BB2, f° 135.

(30) A.C., La Garde-Freinet, 6 novembre 1575, BB2, f° 20: « Le prat des heres de Domergue Camelh »

(31) Son nom est absent du cadastre de 1613, A.C., CC1.

(32) A.C., La Garde-Freinet, 12 janvier 1564, BB2, f° 4.

(33) A.C., La Garde-Freinet, 18 mars 1567, BB2, f° 56.

(34) A.C., La Garde-Freinet, 12 octobre 1573 BB2 f° 212

(35) Soit un diamètre de 1,37 m environ.

(36) A.C., La Garde-Freinet, 21 mai 1564, BB2, f° 9.

(37) A.C., La Garde-Freinet, 23 mai 1564, BB2, f°9. Les exemples de transports de meules par bateau sont nombreux, voir à ce sujet : H. Amouric, carrières de meules et approvisionnement de la Provence au Moyen Age et à l'époque Moderne, 115e Congrès national des Sociétés savantes, Avignon, 1990, Carrières et constructions, p. 443 à 464.

(38) A.C., La Garde-Freinet, 10 septembre 1564, BB2, f° 12.

Mais c'est surtout l'entretien courant du moulin de Vaissel qui suscite l'attention constante des consuls de la communauté. En 1549, par exemple, ils instaurent une corvée par famille: « *tos ensemble concludisson et ordenon de fayre uno jornado per hostel au mal in de la ville* » (39). On prend soin de tenir le moulin en parfait état de moudre, particulièrement avant la signature des baux. Ainsi fait-on chaque année une sorte de révision générale et régulière du moulin à la fin du mois d'août ou au cours du mois de septembre : "*Moseur lou consul Joseph Hollivier anara parlar a mestre Bertran per adoubar lou mollin de la ville*" (40). Les *béals*, c'est-à-dire les canaux qui conduisent l'eau au moulin, sont l'objet d'un grand soin. En effet, des *béals* ensablés ou qui ont des fuites ne permettent pas d'amener suffisamment d'eau sur la roue, d'où une baisse de la force motrice. De plus, dans une région où l'eau manque en dehors de l'hiver, il ne devait pas être rare de moudre à l'éclusee, c'est-à-dire, en n'utilisant que l'eau contenue dans le béal une fois celui-ci rempli. On comprend que, dans ce cas, un béal en mauvais état perturbe le fonctionnement du moulin.

Par ailleurs, les *béals* servent à l'irrigation de jardins. C'est pour cette raison qu'une partie de leur nettoyage et de leur entretien incombe à la communauté de Grimaud. Les consuls gardois sont obligés de rappeler constamment leurs collègues de Grimaud à l'ordre: "*de soumar messieurs les consulz de Grimaud per venir cura et adoubar lous beaux dau mollin de la ville de la Gardii*" (41).

La communauté de La Garde-Freinet n'a pas conservé très longtemps ce moulin. En 1569 déjà, le conseil décide que "*e molin de la ville sy vende et de aquel argent sy metra en ung autre au plus util que sera possible*" (42), mais ne met pas son projet à exécution ou ne trouve pas d'acquéreur. Une autre tentative, en 1577, échoue de même (43).

Finalement, le 11 octobre 1582, la communauté de la Garde-Freinet vend le moulin de Vaissel à "M<sup>e</sup> Anthoni Mongin, maçon de ce lieu" "pour et moyenant le pris de dix huict escus d'or" (44). L'acheteur, Anthoni Mongin, est un maître maçon aisé, car il possède un cheval (45), estimé des gardois puisqu'il est quatre fois conseiller, en 1564 (46), 1565 (47), 1572 (48), 1578 (49) et estimateur en 1581 (50). Il semble être apprécié pour ses qualités professionnelles dans la mesure où il est sollicité pour réparer la cheminée du four du St-Esprit (51), ainsi que le moulin à huile (52) et le moulin de Vaissel en 1569 (53) et 1578 (54), ce qui lui donne une bonne connaissance des moulins. Il meurt entre décembre 1582 et avril 1584, c'est alors son fils Honorat Mongin qui devient le propriétaire du moulin de Vaissel (55).

Les raisons de la vente ne sont pas clairement exprimées. Certes les guerres incessantes depuis plusieurs années amènent leurs lots d'impôts plus lourds et de privations de toutes sortes ; sans compter qu'il faut faire face à la peste à partir de 1580 (18). Enfin et surtout, comme la plupart des communautés provençales de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la Garde-Freinet est fortement endettée.

(39) A.C., La Garde-Freinet, 15 septembre 1549, BB1, f° 14 et 15

(40) A.C., La Garde-Freinet, 4 septembre 1549, BB2, f° 125, mais aussi en 1573, 28 septembre, BB2, f° 210; en 1578, 7 septembre BB3, f° 95, etc.

(41) A.C., La Garde-Freinet, 4 septembre 1569, BB2, f° 125 ; également en 1564, 1570, 1571, 1573, 1575, 1576.

(42) A.C., La Garde-Freinet, 16, 20 et 26 août 1569 ; BB2, f° 123 et 124.

(43) A.C., La Garde-Freinet, 1<sup>er</sup> janvier 1577, BB3, f° 49; 25 août 1577, BB3, f° 66.

(44) A.C., La Garde-Freinet, 1582, DD 18, pièce 5 et 2 avril 1775, BB19, f° 429.431.

(45) A.C., La Garde-Freinet, 6 novembre 1575, BB3, f° 19.

(46) 1<sup>er</sup> août 1564, BB2, f° 11.

(47) 24 juillet 1565, BB2, f° 20.

(48) 1<sup>er</sup> août 1572, BB2, f° 185.

(49) 3 août 1578, BB3, f° 89.

(50) 6 août 1581, BB3, f° 234.

(51) 4 octobre 1577, BB3, f° 69.

(52) 11 novembre 1565, BB2, f° 25.

(53) 19 septembre 1569, BB2, f° 127.

(54) 7 septembre 1578, BB3, f° 95.

(55) 7 avril 1584, BB3, f° 312.

(56) A.C., La Garde-Freinet, 17 avril 1580, BB3, f° 201, etc.

Les emprunts contractés sont multiples, à tel point qu'il arrive une drôle d'aventure au trésorier de la communauté : Me Jehan Canbal est détenu prisonnier au Cannet par le sieur de Cuers à cause de la dette de la ville, il ne le relâchera que contre remboursement (57).

La nécessité de faire face à une situation financière difficile a pu amener le conseil à se défaire d'un bien qui lui coûte cher à entretenir et lui rapporte peu. Le moulin ne semble pourtant pas avoir de concurrent direct, il est même possible qu'il détienne, en l'absence de banalité seigneuriale, un monopole de fait, sinon de droit (58). Peut-être des problèmes techniques et l'éloignement sont-ils responsables de cet abandon ? Car le moulin de Vaissel est loin. Il est situé sur le territoire de Grimaud, près de la limite commune avec le territoire de la Garde-Freinet et du chemin qui relie les deux agglomérations. Ces données permettent de l'identifier à l'actuel moulin dit de la Roche-Percée, à 4,5 km à vol d'oiseau, 7 à 8 km par la route, soit près de 2 heures de trajet, depuis le village de La Garde. Des fouilles récentes effectuées dans ce moulin ont permis d'en dater les fondations du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle (59), l'époque du « redémarrage » de La Garde-Freinet (60). Les Gardois ont dû fréquenter durant tout le XV<sup>e</sup> siècle, avant même de l'acquérir, cette meunerie installée sur leur frontière. Leurs successeurs, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, préféreront des sites plus proches, toujours dans le vallon du Refren.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les consuls de la Garde-Freinet ont répondu d'une manière originale au besoin vital pour les habitants de faire moudre leurs grains (61), en achetant le moulin à blé et à eau dit de Vaissel dans le terroir de Grimaud. Cette situation n'est pas unique en Provence, on en connaît d'autres exemples, dont celui de la communauté de Cuges (Bouches-du-Rhône) qui, au XV<sup>e</sup> siècle, possède un moulin à blé banal sur le territoire de Gémenos (62).

Remercions le sieur Lombard chargé d'affaires de Messire de Castellane, car, s'il n'a rien obtenu de la communauté gardoise, grâce à l'important dossier qu'elle a été obligée de constituer nous lui sommes redevable de cet article !

(57) A.C., la Garde-Freinet, 22 octobre 1581, BB3, f° 239.

(58) L'acquisition de l'édifice est intervenue au début du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que la population du lieu était encore peu nombreuse (200 à 250 âmes au plus) mais en pleine croissance. Apparemment, il n'y avait pas de moulin à la Garde auparavant et les habitants devaient aller moudre dans les villages voisins, Grimaud, Cogolin, Le Cannet ou Vidauban.

(59) Voir à ce sujet : J. Petrucci et B. Romagnan dans le bilan scientifique du Service Régional de l'Archéologie, DRAC, PACA, 1998, p. 130.

(60) Sans doute a-t-il été construit à cet endroit par un co-seigneur de Grimaud soucieux d'attirer la clientèle de la communauté voisine.

(61) On sait que les céréales sont la base de l'alimentation sous l'Ancien Régime, on en consomme en moyenne 650 g par personne et par jour.

(62) Je dois ce renseignement à l'amabilité d' Henri Amouric, directeur du Laboratoire d' Archéologie Médiévale Méditerranéenne à Aix-en-Provence.

**Bernard Romagnan**  
Service Patrimoine du SIVOM  
du Pays des Maures et du  
Golfé de Saint-Tropez



## **Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet**

Siège social - Mairie de La Garde-Freinet, 83680, la Garde-Freinet

**But : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général, et de la Garde-Freinet en particulier.**

Adhésion pour l'année : 100 francs

On peut se procurer auprès de l'Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet :

- Le livre de Sauze (E.), Senac (P.), *Un pays provençal, le Freinet de l'an mille au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle* : 80F

- Le n° 1 de la revue *Histoire du Freinet et du pays des Maures* : 50F (40F pour les adhérents).

*chèque à l'ordre de l'Association pour la recherche de l'histoire du Freinet.*

**Editions du Luberon**

**14 bis chemin du Luberon**

**Lauris 84360 Tél. 04 90 08 21 44**

**ISBN 2-912097-20-7 - ISSN 1275-2452**

**Imp LAG : 04 90 07 07 07**